

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
21/03/2025	31/03/2025	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19

*L'an deux mil dix vingt cinq*

*Le 26 mars à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : BRIAND Henri, LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia, BERTAUX Delphine

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : BRIAND Henri donne pouvoir à Albert Isambard, LANDAIS Fabienne donne pouvoir à Rémy Goron, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à François Duret, BERTAUX Delphine donne pouvoir à Xavier Saint-Mleux

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

**N°10-03-2025 Affectation de résultat du Budget Principal 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le compte financier unique du budget Principal 2024 de la commune présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 2024 : 522 678,14€
- Excédent d'investissement de 2024 : 238 814,12€

Le Conseil Municipal ayant voté le compte financier unique 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, monsieur le Maire propose :

- De reprendre l'excédent de fonctionnement du compte financier unique 2024 pour la somme de 294 000€, en recettes de fonctionnement au budget Principal 2025 de la commune, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) »
- D'affecter une part de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 228 678.14€, en recettes d'investissement au budget primitif 2025, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

De reprendre la totalité de l'excédent d'investissement du compte financier unique 2024, soit la somme de 238 814,12€ en recettes d'investissement au budget Principal 2025 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (excédent) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Inscrit** au budget primitif Budget Principal 2025 les crédits suivants :

	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
Recettes de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	294 000€
Recettes d'investissement	Compte 1068 <i>(Excédent de fonctionnement capitalisé)</i>	228 678.14€
Recettes d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (excédent)</i>	238 814,12€ <i>(montant de l'excédent d'investissement 2024)</i>

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

